Lettre de la CAPEB

LA LETTRE D'INFORMATION HEBDOMADAIRE DU RÉSEAU

N°
1212
5 avril 2024



LA 10^E ÉDITION DU BAROMÈTRE ARTISANTÉ EST PARUE

Des artisans du bâtiment épanouis dans leur métier et leur rôle de chefs d'entreprise mais fatigués, et un peu moins optimistes qu'auparavant. Tels sont les principaux enseignements de ce baromètre.

Ces trois dernières années ont été assez mouvementées pour les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment qui, après une période COVID difficile à gérer, la hausse des coûts des matériaux qui a compliqué les trésoreries et affecté l'activité, la guerre en Ukraine qui a contrarié bien des approvisionnements et renchérit considérablement le coût de l'énergie doivent désormais faire face à une diminution de leurs carnets de commandes et à une dégradation de leurs perspectives d'activité. Évidemment, tout cela est à l'origine d'un stress croissant qui pèse sur le moral des artisans.

Au quotidien, le rythme de travail reste très élevé même s'il a tendance à diminuer un peu par rapport à 2022. Ainsi, les chefs d'entreprise artisanale sont désormais 21 % à travailler plus de 60 heures par semaine (23 % en 2022) et 34 % plus de 50 heures par semaine (vs 36 %). Ils sont 44 % à travailler moins de 35 heures en 2023 alors qu'ils n'étaient que 40 % dans ce cas en 2022. Tout petit progrès donc. Cette année encore, le baromètre confirme que plus le nombre de salariés est important, plus la durée du travail est longue, ce qui s'explique par les tâches administratives afférentes à la gestion du personnel. Ainsi, 44 % des artisans sans salarié

travaillent plus de 50 heures par semaine alors que 73 % des employeurs de 16 à 20 salariés sont dans

Un point positif dans ce rythme de travail : les artisans qui travaillent le week-end sont moins nombreux qu'en 2022 (48 % vs 53 %) et c'est heureux car le baromètre met en évidence une très nette corrélation entre les week-ends travaillés et le niveau de fatigue. Les artisans qui ne travaillent jamais le week-end sont 47 % à dire qu'ils ne sont pas fatigués et, à l'inverse, 39 % de ceux qui travaillent tout le temps sont très fatigués. Côté vacances, les chefs d'entreprise ne sont pas partis longtemps en 2023. Près d'un tiers d'entre eux n'a pris que 2 semaines de congés. Mais, là encore. les différences sont notables selon le nombre de salariés. Ainsi, les artisans travaillant seuls ont du mal à quitter leur entreprise (42% n'ont pris que 2 semaines). Ce sont les employeurs de 6 à 15 salariés qui prennent le plus de congés 55 % des 6/10 salariés prennent 4 à 5 semaines, 53 % des 11/15 également. À noter que les employeurs de 16 à 20 salariés sont les plus nombreux à prendre 6 semaines de congés ou plus (14 %). Mais ceux qui partent laissent leur tête dans l'entreprise ou plus exactement dans leur boîte mail...

60 % des artisans déclarent ainsi consulter leurs mails pendant leurs congés, une proportion

qui s'accroît d'année en année (58 % en 2022, 57 % en 2021, 51 % en 2020). La plupart veulent éviter d'être submergés à leur retour (75 %) mais 62 % le font pour continuer à suivre leur activité et 57 % pour rester disponibles auprès de leurs clients (41 % disent même qu'ils n'ont pas le choix) et 30 % craignent de passer à côté d'une opportunité de marché.

Pas ou peu de coupure donc avec l'entreprise. Pas étonnant donc que la grande majorité des artisans aient le sentiment que leur vie professionnelle empiète sur leur vie personnelle. C'est une réalité! Mais fort heureusement, cette implication quasi ininterrompue dans l'entreprise est généralement bien acceptée par l'entourage.

Il faut dire que l'organisation de l'entreprise, la gestion du personnel, les tâches administratives, la comptabilité et même la communication, sont toujours plus énergivores.

Malgré tout, 65 % des chefs d'entreprise ont le sentiment d'être suffisamment accompagnés dans cette gestion.

DES ARTISANS

SE DÉCLARENT

LEUR MÉTIER

ÉPANOUIS DANS



SOCIAL

LE SCOOP INFOS D'AVRIL: PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER

Ce mois-ci, et dans la perspective de la campagne de l'OPPBTP sur le risque routier, nous avons dédié notre Scoop Infos à ce sujet.

Le risque routier professionnel concerne les déplacements en véhicule liés au travail, que ce soit pour se rendre au travail ou pendant des missions professionnelles.

Ce risque demeure une préoccupation majeure dans le secteur du BTP, étant l'une des principales causes de mortalité. Il affecte tous les métiers du BTP et du paysage, sans exception. En tant que conducteur, passager ou piéton, chacun est exposé à ce danger au quotidien. La prévention est donc essentielle.

Évaluer et analyser le risque routier dans le document unique est la base. Il faut parallèlement sensibiliser les salariés sur tout ce qui peut provoquer un accident (consommation de substances psychoactives, l'utilisation du téléphone au volant, le respect du code de la route...) et afficher clairement dans une note de service ou le règlement intérieur de l'entreprise



les devoirs et obligations de chacun vis-à-vis du risque routier (interdiction de consommer de l'alcool, possibilité de réaliser des contrôles d'alcoolémie...).

Et bien sûr, il faut vérifier et entretenir les véhicules de l'entreprise, organiser les chantiers en amont, anticiper les déplacements pour optimiser les parcours et éviter les aller/retour inutiles, etc.

Le Scoop infos d'avril prend la forme d'une CPE où toutes les bonnes pratiques pour prévenir le risque routier sont rappelées.

À télécharger ici.

ÉCONOMIE

→ LE DÉFICIT PUBLIC SE CREUSE

Avec un déficit public à 5,5 % du PIB en 2023, la France se place parmi les mauvais élèves européens en termes de situation budgétaire.

Même des pays qui ont connu de fortes difficultés ces dernières années sont parvenus à redresser la barre, à l'instar de l'Espagne, qui a ramené son déficit à 3,7 % du PIB l'an dernier, et du Portugal qui vient d'annoncer un excédent budgétaire de 1,2 % de son PIB.

S'ajoute à ce déficit, le niveau de la dette de la France qui a dépassé les 110 % du produit intérieur brut pour la troisième année consécutive.

Ces résultats sont bien plus mauvais que ne l'espérait le Gouvernement. La faiblesse de la croissance est pointée du doigt tout comme le recul de l'inflation plus rapide que prévu et qui, de ce fait, réduit les rentrées fiscales escomptées. Pour l'instant, le Gouvernement se défend de vouloir augmenter les impôts pour redresser les comptes de la Nation mais garde l'ambition de ramener le déficit budget sous le seuil de 3 %.

5,5%

EST PLUS IMPORTANT QUE PRÉVU

LE DÉFICIT PUBLIC

L'INSEE semble venir nourrir cet espoir en annonçant une reprise de l'activité à compter du 2º trimestre, visant un acquis de croissance de 0.5 % en milieu d'année.

Quant à la Banque de France, elle prévoit un rebond de croissance plutôt en 2025 et en 2026 avec une inflation mesurée en 2024, autour de 2,5 %.

À suivre.

→ LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES TOUJOURS PLUS SOLLICITÉ

La Médiation des entreprises traite de plus en plus de demandes. Le nombre de dossiers déposés à doublé depuis 2019 et 80 % des demandes émanent de petites entreprises, celles de la construction représentant 10 % des demandes.

La première cause des sollicitations est le défaut de paiement (25 % des cas) suivi de près par l'impact des hausses des prix de l'énergie (15 %). Beaucoup de petites entreprises se sont trouvées en difficulté face à leurs fournisseurs d'énergie, de mauvaises relations contractuelles ainsi que des difficultés liées aux aides publiques sont également des causes fréquentes de saisine de la Médiation. Elle est aussi de plus en plus saisie sur la mise en place de la REP qui génère encore beaucoup d'incompréhensions, notamment dans les relations entre les entreprises et les éco organismes. Le Médiateur constate que les

délais de paiement repartent à la hausse après une période d'apaisement. Or, les trésoreries sont très éprouvées suite aux fortes hausses du coût des matières premières et de l'énergie qui se sont conjuguées avec le remboursement des PGE pour les entreprises qui en avaient souscrits. Pour limiter l'impact des retards de paiement sur les petites entreprises, la Ministre Olivia Grégoire a annoncé des sanctions renforcées pour les mauvais payeurs, quels qu'ils soient. À ce titre, d'ici au 15 avril, les Collectivités territoriales de plus de 3 000 habitants devront publier leurs délais de paiement.

4 300

DEMANDES DE MÉDIATION ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES EN 2023 CONTRE 3 677 EN 2022





ÉCONOMIE

CHANGEMENT CLIMATIQUE: LA COUR DES COMPTES DRESSE UN CONSTAT SÉVÈRE

La Cour des Comptes a publié mi-mars un rapport sur "l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique" et ses constats soulignent que nous sommes loin d'atteindre les objectifs.

Les Sages de la Cour observent pour commencer que le risque sanitaire lié aux changements climatiques n'est pas du tout maîtrisé, en particulier en ce qui concerne les canicules qui ont provoqué plus de 33 000 décès au cours des dix dernières années, avec une accélération depuis 2020. La Cour préconise d'évaluer l'adaptation à la chaleur du parc immobilier des établissements médicaux, sociaux et sanitaires et plus généralement des logements.

La Cour note que 80 % de la population sera exposée, dans les 30 prochaines années, à des journées anormalement chaudes au cours des mois de juin à août, probablement entre 16 et 29 jours de chaleur excessive. Elle constate que les dispositifs d'aide aux travaux liés au confort d'été sont inexistants, puisque MaPrimeRénov' ne le prévoit que pour les territoires d'Outre-Mer, et invite le Gouvernement à intégrer ces travaux dans la liste des rénovations éligibles aux aides de l'Etat.

80%

DE LA POPULATION SERA CONCERNÉE PAR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE D'ICI 30 ANS



-22

Elle salut le début de la végétalisation des villes et invite à accélérer dans ce domaine, tout comme elle recommande une adaptation urgente du réseau ferroviaire et des gares aux épisodes de chaleur intense. La Cour souligne à cet égard que les fortes chaleurs ou les fortes périodes de gel sont à l'origine de près de 20 % des retards et qu'ils pourraient être deux fois plus fréquents d'ici 25 ans. De même, elle pointe la fragilité des réseaux de transport de l'électricité ainsi que les consommations massives d'eau nécessitée par le refroidissement des centrales nucléaires et invite le Gouvernement à se préoccuper rapidement de rechercher des solutions à cette problématique.

La Cour préconise également un travail urgent à mener pour prévenir les conséquences des inondations, et en particulier le phénomène de retrait/gonflement des sols argileux qui provoquent tant de sinistres sur les habitations, plus de la moitié des maisons individuelles étant susceptibles d'être concernées par ces pathologies.

Enfin, la Cour sonne l'alarme concernant l'érosion accélérée des côtes et déplore l'impréparation à ce phénomène inéluctable.

LES AUTORISATIONS

DE CONSTRUCTION

TOUJOURS EN RECUL

→ LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POURSUIT SA CHUTE

Le Gouvernement a publié les derniers résultats concernant les autorisations de construire et les mises en chantier établis à fin février.

La production de logements atteint ainsi son plus bas niveau depuis près de 25 ans, enregistrant 364 800 logements autorisés seulement ainsi que 283 900 mises en chantier. Ainsi, sur un an (mars 2023/février 2024), le recul des autorisations atteint 22 % et celui des mises en chantier 24,2 %.

La construction de maison individuelle est particulièrement touchée par cette mauvaise conjoncture, enregistrant une chute de 33 % en un an

Mais l'habitat collectif ne se porte guère mieux. Les chiffres du ministère font était d'une baisse des permis de construire de 20,4 %, 231 500 logements ayant été autorisés sur les 12 mois étudiés, soit près de 60 000 de moins que l'année précédente. Et toutes les régions connaissent le même sort.

→ LA CHUTE DU NOMBRE D'ENTREPRISES RGE CONFIRMÉE

On l'avait mesurée au regard des dernières chiffres publiés par l'Anah. La chute du nombre d'entreprises qualifiées RGE est également constatée par un des grands opérateurs du financement de la rénovation énergétique, en l'occurrence Heero.

Celui-ci constate que le nombre d'entreprises titulaires du RGE ne sont plus que 55 000 au total.

17 500 ENTREPRISES RGE,

Il constate également que les titulaires du RGE sont généralement des petites entreprises qui n'ont plus envie de perdre de l'énergie à constituer des dossiers compliqués pour, de surcroît, des aides faibles pour leurs clients, notamment pour des chantiers d'isolation.

Et cette faiblesse des aides de l'État conduit souvent les entreprises à baisser leurs prix pour diminuer le reste à charge pour leurs clients, faute de quoi leurs clients n'engagent pas de travaux. Les travaux d'isolation ont été particulièrement touchés par cette grande désaffection des entreprises au regard du RGE: - 43,5 % en un an. Même les professionnels du chauffage s'en désintéressent (-16 %) alors que les aides de l'État sont plus fortes pour ces travaux.

SUR LES 55 000 TITULAIRES, DOIVENT RENOUVELER LEUR QUALIFICATION AVANT LA FIN DE L'ANNÉE



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a donné une interview ce mercredi 3 avril au Particulier Immobilier qui préparait un article sur les annonces du 8 mars concernant la rénovation énergétique (DPE, MPR, RGE...), et qui souhaitait revenir sur les revendications portées par la CAPEB et sur les réactions constatées sur le terrain à ce sujet II a également répondu aux questions du Figaro qui préparait un article sur les salaires et la prime de partage de la valeur.

Enfin, il a répondu au Moniteur à propos du FIPU (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle).

PARITARISME

Avant-dernier round de négociations cette semaine pour les partenaires sociaux interprofessionnels concernant le pacte de la vie au travail. Outre le CETU pour lequel l'U2P a fait une proposition d'accord distinct puisque le Medef et la CPME refusent de négocier sur ce sujet, les discussions se sont prolongées sur les trois autres piliers de la lettre de cadrage du gouvernement, et notamment sur l'emploi des séniors, un autre point sur lequel patronat et syndicats ne parviennent pas à s'accorder. Un point d'achoppement rendu encore plus difficile à résoudre compte tenu des intentions du Premier ministre concernant l'assurance chômage, notamment des séniors.

Par ailleurs, ce vendredi, le Président devait participer au groupe de travail paritaire sur l'article 9 de l'Accord National Interprofessionnel relatif à l'AGIRC ARRCO dans un contexte également troublé par les velléités du Gouvernement qui ne cache plus son intention de mettre à contribution le régime des retraites complémentaires pour financer le régime général.

RÉSEAU

Le Président confédéral a accueilli jeudi les membres du Conseil d'Administration de la CAPEB Centre Val-de-Loire qui se réunissaient dans les locaux de la CAPEB nationale.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni jeudi pour faire un point de situation des échanges en cours avec les Pouvoirs publics en vue de concrétiser une partie des mesures structurelles annoncées le 8 mars concernant



MaPrimeRénov' et les qualifications RGE. Le Bureau a par ailleurs évoqué le déroulé du congrès du 12 avril ainsi que la les séances avec les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian. Puis il a fait un point d'étape de la négociation interprofessionnelle en cours sur le CETU, l'emploi des séniors et les transitions professionnelles et abordé la question de l'acquisition de congés payés pendant les arrêts de travail liés à des maladies non professionnelles. Enfin, après avoir évoqué les actualités Compétences et formation, le Bureau a réfléchi aux actions de lobbying et d'influence à conduire dans les deux prochains mois, notamment dans la perspective du projet de loi « simplifications », du recalibrage de MaPrimeRénov' et des qualifications RGE, des élections européennes et enfin du futur projet de loi Travail.

MÉTIERS

→ LES COUVREURS ET PLOMBIERS CHAUFFAGISTES FONT LE POINT

Ce mercredi 3 avril, Jean-Claude Rancurel a réuni les conseillers professionnels des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage.

Ils ont travaillé sur l'optimisation de la relation clients et la démarche commerciale que déploie la CAPEB pour aider les entreprises à renforcer leur développement commercial et à valoriser leur savoir-faire. Ils ont également fait un point sur les partenariats Béranger Développement concernant leurs filières puis ils ont évoqué la refonte de QualiPV.

Évidemment, la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB de Bordeaux en juin prochain a occupé une large partie de la matinée.

L'après-midi, les plombiers chauffagistes et les couvreurs ont poursuivi chacun de leur côté ce travail de préparation.

Les couvreurs ont également évoqué la jurisprudence relative au débord de toiture, sujet qui fait l'objet du questionnement d'une CAPEB départementale.

Les plombiers chauffagistes ont, eux, poursuivi leur journée en évoquant le coup de pouce CEE sur le pilotage connecté du chauffage pièce par pièce, et sur les travaux menés dans le cadre de la filière (Habita +, PG, AFPAC, AFV). Ils ont également fait un point sur l'évolution des NF DTU et de la réglementation GPL.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Les 35 % qui auraient besoin d'un plus grand soutien attendent ce soutien de la part de leur comptable (46 %), des services de l'État ou de l'Urssaf (45 %) mais aussi de leur organisation professionnelle (43 %). Ils ont surtout besoin d'accompagnement pour les questions de santé sécurité au travail, de droit salarial, d'assurance.

Fait nouveau cette année, en lien avec la baisse d'activité constatée : près de 20 % des chefs d'entreprise disent avoir besoin d'un accompagnement dans le domaine commercial, pour la promotion de leur activité et la recherche de nouveaux marchés.

Le rythme de travail est source de stress. Ainsi, 80 % des artisans travaillent dans l'urgence. Et le stress engendre des difficultés de sommeil qui ont à leur tour des incidences sur l'activité : manque d'énergie (70 %), irritabilité (52 %) et difficultés de concentration (43 %).

Quant aux perspectives d'activité, les chefs d'entreprise interrogés pour ce 10e baromètre sont partagés. 47 % constatent que leur activité a progressé et 38 % sont optimistes pour l'avenir. C'est mieux que l'an dernier (35 %) mais beaucoup moins qu'en 2021 (51 %) et qu'2019 (54 %).

Parmi les dirigeants pessimistes et inquiets pour la pérennité de leur entreprise (452 sur 2 106 répondants), 57 % n'ont pas gardé cette angoisse pour eux et 34 % d'entre eux se font aider. Même chose pour les artisans qui ont rencontré des difficultés psychiques en 2023 (43 %). 58 % d'entre eux en ont parlé à leur conjoint (73 %) ou à leur médecin (57 %). Mais 42 % ont continué à taire leur situation, principalement pour ne pas inquiéter leur entourage.

L'état d'esprit des chefs d'entreprise en fin d'année 2023 était mi-figue mi-raisin. 72 % se déclaraient alors fatigués, 31 % inquiets et même 18 % résignés mais 20 % étaient au contraire confiants. Enfin, malgré le fait que les artisans du bâtiment aient parfaitement conscience que leur travail est exigeant physiquement et mentalement (82 % et 89 %), ils sont totalement épanouis dans leur métier (86 %) et dans leur rôle de chef d'entreprise (59 %). Voir ici le baromètre.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00

e-mail: capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information, rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.capeb.fr qui vous permettra d'accéder à

